



Assemblée générale

Distr.: Limitée
27 février 2003

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarantième session
Vienne, 17-28 février 2003

Projet de rapport

III. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

1. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité s'est penché sur l'application des recommandations d'UNISPACE III. En vertu du paragraphe 19 de ladite résolution, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier constitué à sa 584^e séance, le 19 février, d'examiner cette question.
2. À sa [...] séance, le [...] février 2003, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier touchant l'application des recommandations d'UNISPACE III, telles que figurant dans le rapport du Groupe (voir annexe [...]).
3. Les représentants des pays dont suivant ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour: la Chine, les États-Unis, la France, la Hongrie, l'Inde, Iran (République islamique d'), l'Italie, la Malaisie, le Portugal, la République tchèque et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les observateurs du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et de Spaceweek International Association ont également fait des déclarations.
4. L'observateur de l'Union astronomique internationale (UAI) a fait une présentation sur les travaux de l'Union astronomique internationale et de la Spaceguard Foundation concernant les objets proches de la Terre.
5. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la présentation que, à son invitation, l'observateur du CEOS a faite au nom du Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS) sur les travaux de ce dernier (A/AC.105/786, annexe II, par. 19).



6. Le Sous-Comité a noté que le Plan de mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable¹ rendait compte de l'engagement que les États Membres avaient pris de réduire les facteurs faisant obstacle au développement durable. Il a également noté que les technologies spatiales pouvaient grandement aider à la réalisation de cet objectif, notamment par l'application de celles des recommandations d'UNISPACE III que le Comité a déclarées prioritaires, pour laquelle des équipes ont été constituées.

7. Le Sous-Comité a constaté avec satisfaction que les présentations que des agences spatiales nationales et internationales et d'autres organismes compétents avaient faites lors du Sommet mondial pour le développement durable avaient démontré l'intérêt des applications spatiales au regard du développement durable. Cela étayait les recommandations d'UNISPACE III, notamment celles visant à faire prendre davantage conscience aux décideurs et au grand public de l'importance des activités spatiales; à promouvoir le développement durable en tirant parti des acquis de la recherche spatiale; à favoriser l'utilisation accrue, par les organismes des Nations Unies et par le secteur privé, des systèmes et des services liés à l'espace; et à améliorer la gestion des ressources naturelles de la planète.

8. Le Sous-Comité a remercié les présidents et les membres des 11 équipes que le Comité a constituées à sa quarante-quatrième session² pour les travaux qu'ils ont réalisés en vue de l'application des recommandations d'UNISPACE III dont ils étaient respectivement chargés. Il a noté avec satisfaction que de nombreuses équipes avaient grandement avancé dans leurs travaux. Il est convenu que l'un des résultats importants de ces travaux devait être une définition claire de mesures ou de projets pilotes.

9. Le Sous-Comité a constaté que les États Membres donnaient effet aux recommandations d'UNISPACE non seulement par le biais de leurs programmes nationaux et par des activités de coopération bilatérale, mais aussi par la coopération internationale facilitée par le Comité et ses sous-comités à l'échelle régionale ou mondiale, notamment les travaux des équipes.

10. Le Sous-Comité a noté que le CEOS continuerait d'apporter son concours aux travaux des équipes et qu'à l'issue du Sommet sur le développement durable, le CEOS avait institué des programmes de suivi concernant les domaines suivants: a) éducation, formation et renforcement des capacités; b) gestion des ressources en eau; c) lutte contre les catastrophes et conflits; d) changements climatiques; e) cartographie mondiale, surveillance de l'utilisation des sols et systèmes d'information géographiques (SIG).

11. Le Sous-Comité était saisi du rapport relatif à la célébration de la Semaine mondiale de l'espace pour 2002 établi par Spaceweek International Association (A/AC.105/C.1/2003/CRP.3). Il a remercié les Gouvernements autrichien et libyen pour leurs contributions financières et d'autres États Membres, leurs agences spatiales et des organismes non gouvernementaux pour les contributions en nature destinées à étayer les activités du Bureau des affaires spatiales à l'occasion de la Semaine mondiale. Il a noté que Spaceweek International Association avait encouragé les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à faire de la Semaine mondiale le point d'orgue de leurs campagnes annuelles de sensibilisation et d'éducation et à œuvrer à la coordination des manifestations organisées pour célébrer la Semaine à l'échelle mondiale et régionale.

12. Le Sous-Comité s'est félicité que le Comité ait institué un groupe de travail, présidé par Niklas Hedman (Suède), pour préparer le rapport qu'il présentera à l'Assemblée générale à l'occasion de l'examen, à la cinquante-neuvième session, de l'application des recommandations d'UNISPACE³. Le Sous-Comité a apporté son concours au groupe de travail par des contributions que lui-même ou son Groupe de travail plénier ont faites.

VIII. Débris spatiaux

13. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a continué d'examiner la question des débris spatiaux conformément au plan de travail adopté à sa trente-huitième session (A/AC.105/761, par. 130).

14. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Italie, du Japon, du Mexique et de la République tchèque ont fait des déclarations au titre de ce point.

15. Les exposés scientifiques et techniques ci-après sur la question des débris spatiaux ont été présentés:

a) "Directives du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux relatives à la réduction des débris spatiaux" par les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Comité de coordination interinstitutions sur les débris spatiaux (IADC);

b) "Recherche sur les débris spatiaux aux États-Unis" par le représentant des États-Unis;

c) "Recherche sur les débris spatiaux à l'Agence spatiale européenne", par le représentant de l'Agence spatiale européenne.

16. Le Sous-Comité était saisi d'une note du Secrétariat intitulée "Recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaires et les problèmes relatifs à leur collision avec des débris spatiaux", dans la quelle étaient reproduites les communications reçues d'États membres sur cette question (A/AC.105/789). Le Sous-Comité a invité les États membres à continuer à présenter des rapports sur cette question au cours des années à venir.

17. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, conformément à son plan de travail relatif aux débris spatiaux, l'IADC avait présenté ses propositions concernant la réduction de ces débris (A/AC.105/C.1/L.260), établies sur la base d'un consensus entre ses membres. Conformément à son plan de travail, le Sous-Comité a commencé à examiner les propositions de l'IADC et les modalités d'approbation de leur mise en œuvre.

18. Le Sous-Comité a remercié l'IADC de ses propositions concernant la réduction des débris spatiaux et souligné qu'il appréciait au plus haut point ses efforts.

19. Le Sous-Comité a invité instamment tous les États membres du Comité à étudier les propositions de l'IADC et à soumettre leurs observations au Bureau des affaires spatiales d'ici sa quarante et unième session en février 2004.

20. Le Sous-Comité a noté qu'en fonction des observations reçues, il pourrait envisager de créer un groupe de travail officiel à sa quarante et unième session pour examiner ces observations, ainsi que la poursuite des travaux sur la question et notamment des discussions sur les modalités d'approbation de la mise en œuvre des directives.

21. Le Sous-Comité est convenu que les États membres devraient accorder davantage d'attention aux problèmes des collision entre des objets spatiaux, notamment ceux ayant des sources d'énergie nucléaires à leur bord, et des débris spatiaux, ainsi qu'à d'autres aspects de la question des débris spatiaux. Il a noté que, dans sa résolution 57/116, l'Assemblée générale avait demandé que les recherches nationales sur cette question se poursuivent, que les technique de surveillance des débris spatiaux soient améliorées et que des données sur ces débris soient rassemblées et diffusées. Il a estimé que les recherches nationales sur les débris spatiaux devraient être poursuivies et que les États membres et les organisations internationales devraient communiquer à toutes les parties intéressées les résultats de ces recherches et notamment des informations sur les pratiques qui se sont révélées efficaces pour limiter la production de débris spatiaux.

22. Le Sous-Comité a noté qu'une attention appropriée était accordée aux questions susmentionnées, par les États membres et les agences spatiales mais que de nouvelles recherches seraient nécessaires pour déterminer si les mesures de réduction recensées étaient rentables et permettraient de réduire au minimum les coûts à court terme tout en maximisant les avantages à long terme pour l'environnement spatial.

23. Le Sous-Comité a noté qu'un exposé détaillé sur le projet national allemand "Service 'débris spatiaux' de bout en bout" serait présenté à sa quarante et unième session.

24. Certaines délégations ont estimé que les directives proposées par l'IADC devraient être mises en œuvre rapidement sur une base volontaire par l'intermédiaire de mécanismes nationaux et qu'aucun obstacle juridique international ne s'opposerait pas à ce processus.

25. Selon une opinion, parallèlement à ses travaux visant à améliorer les directives relatives à la réduction des débris, le Sous-Comité devrait étudier les moyens d'appliquer ces directives sur une base volontaire. Une telle étude devrait également être effectuée au niveau national.

26. On a exprimé l'opinion que les mesures de réduction des débris spatiaux n'avaient pas nécessairement un impact important sur les coûts si elles étaient envisagées et réalisées dès le début du processus de conception des systèmes spatiaux. Selon les premières indications, elles représenteraient entre 1 % et 3 % du coût de la mission. Ce n'est que lorsque des mesures doivent être prises pour le désorbitage ou le réorbitage que le coût peut monter jusqu'à près de 10 %.

27. Il a été dit que la protection de l'environnement spatial était une responsabilité collective et que comme les mesures destinées à atténuer les effets des débris spatiaux étaient coûteuses, il était nécessaire de mettre en commun les ressources en agissant en coopération avec toutes les puissances spatiales et en coordination avec elles.

28. Certaines délégations ont exprimé l'opinion que la fourniture rapide et systématique d'informations officielles sur l'état de fonctionnement des objets spatiaux permettrait de disposer d'éléments plus solides pour entreprendre des études sur les débris orbitaux. Elles ont dit que le rapport présenté récemment par l'Agence spatiale italienne (A/AC.105/803) ainsi que les informations fournies par celle-ci sur Internet (www.asdc.asi.it/bepposax/reentry/) sur la transformation du satellite BeppoSAX en débris spatial et sa rentrée prévue dans l'atmosphère terrestre constituaient un pas important dans cette direction.

29. Certaines délégations ont dit que la question des débris spatiaux devrait être inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique, afin que l'on puisse soit examiner des problèmes juridiques particuliers, soit travailler à l'élaboration de principes relatifs aux débris spatiaux. Elles ont informé le Sous-Comité scientifique et technique qu'elles soumettraient une proposition officielle dans ce sens à la quarante-deuxième session du Sous-Comité juridique.

30. Toutefois, une délégation a exprimé l'opinion qu'une telle mesure ne serait pas constructive au stade actuel. Elle a estimé que le moyen le plus rapide de réduire la quantité de débris spatiaux serait que les puissances spatiales appliquent immédiatement les mesures prévues dans les directives de l'IADC relatives à la réduction des débris spatiaux.

XI. Utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires

31. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné cette question comme thème de discussion distinct.

32. Les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Italie et de la Roumanie ont fait des déclarations au titre de ce point.

33. Les exposés scientifiques et techniques ci-après sur la question de l'utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires ont été présentés:

a) "Perspectives novatrices concernant les services de télésanté dans les pays en développement", par le représentant du Canada;

b) "Technologie spatiale et santé publique", par le représentant de la France;

c) "Recours à la télémédecine en Inde", par le représentant de l'Inde;

d) "Résultats et méthodes de la recherche sur la fonction vestibulaire dans l'espace utiles dans la pratique clinique", par le représentant de la Slovaquie;

e) "Amélioration de la santé grâce aux techniques et aux ressources spatiales (HISTAR)", par les représentants de l'Université spatiale internationale.

34. Le Sous-Comité a été informé de plusieurs initiatives dans le cadre desquelles des techniques spatiales étaient utilisées à des fins médicales et sanitaires, telles que la télémédecine, l'épidémiologie et la lutte contre les maladies infectieuses et la recherche médicale et pharmacologique en microgravité.

35. Le Sous-Comité a noté que la télémédecine pouvait jouer un rôle extrêmement important dans la fourniture de services médicaux spécialisés dans des régions isolées qui n'étaient pas reliées au réseau terrestre.

36. Le Sous-Comité a noté que des systèmes de télémédecine novateurs faisant appel à des satellites avaient été mis au point pour être utilisés en cas de catastrophe naturelle; ces systèmes, appuyés par des services de vidéoconférence de haute qualité, permettent de transférer rapidement des informations diagnostiques telles que des radiographies et des tomographies afin de faciliter les consultations entre les experts médicaux et les aider à prendre des décisions.

37. Le Sous-Comité a noté que les techniques spatiales comme la télédétection et la navigation par satellite pouvaient aider à détecter et prévoir l'apparition de foyers de maladies telles que le paludisme, la dengue, la fièvre de la Vallée du Rift et la fièvre West Nile.

38. Le Sous-Comité a noté que la recherche en microgravité pourrait, grâce à l'emploi de méthodes qui ne pouvaient pas être reproduites sur Terre, enrichir les connaissances médicales et pharmacologiques.

39. Le Sous-Comité a également noté qu'un grand nombre de techniques mises au point dans le contexte de l'exploration spatiale avaient des retombées sur Terre dans le domaine de la médecine et de la santé publique.

40. Par conséquent, le Sous-Comité s'est prononcé en faveur de la poursuite de la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation des techniques spatiales à des fins médicales et sanitaires et s'est déclaré convaincu que cette utilisation continuerait de se développer et de se traduire par des succès remarquables.

XII. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique

41. Conformément à la résolution 57/116 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné des propositions relatives à l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, en 2004, destinées à être soumises au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Conformément au paragraphe 19 de cette résolution, le Sous-Comité a prié le Groupe de travail plénier constitué à sa 584^e séance, le 19 février, d'examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session.

42. À sa [...] séance, le 28 février 2003, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations du Groupe de travail plénier concernant l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session, telles qu'elles figuraient dans le projet de rapport du Groupe de travail (voir annexe [...] du présent rapport).

Notes

¹ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002* et rectificatif (publication des Nations Unies, numéro de vente E.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I^{er}, résolution 2, annexe.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 20* et rectificatif (A/56/20 et Corr.1), par. 50 et 55.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20* (A/57/20), par. 37.